



# REGLEMENT

**Edition 2017**

**3 au 5 juin 2017**

**Le Comité Organisateur détient seul le pouvoir de décision pour modifier le présent règlement.**

**Chaque collègue (individuellement ou à travers son équipe) a le droit de proposer des modifications au règlement : celles-ci devront toutefois être adressées au Comité Organisateur par écrit (ou par e-mail) après le tournoi et avant le 30 novembre de chaque année.**

**Le Comité Organisateur examinera les propositions de modifications lors de son Assemblée Générale en janvier, prendra les décisions qui s'imposent et les communiquera ensuite aux responsables des différentes Directions Générales et Services.**

# **1. Introduction**

Le Schuman Trophy est basé sur 3 piliers :

## **a) La solidarité**

Depuis sa création en 1997, le Schuman Trophy, grâce aux sponsors et à l'implication des Directions Générales et Services, a distribué plus de **€ 710.000** de contributions à des associations caritatives œuvrant pour l'enfance défavorisée en Europe et dans le Monde (voir détails à l'annexe 1).

Tous les participants s'accordent pour rappeler que cette initiative est en faveur des enfants du monde entier et que **le tournoi de football n'est qu'un des instruments pour atteindre son objectif.**

La participation de la majorité des Directions Générales à cet élan de solidarité est un élément essentiel à la réussite annuelle du Schuman Trophy, principalement par l'engagement de leurs membres dans la vente des billets de tombola.

Le Comité d'Organisation (ci-après : le Comité) espère que les résultats financiers de cette 21<sup>ème</sup> édition permettront une fois encore d'aider un maximum d'associations caritatives. Il a, par ailleurs, décidé d'accorder dès la présente édition une place de tête de série à la Direction Générale/Services ayant vendu le plus de billets de tombola lors de l'édition précédente (**DGT**).

## **b) La convivialité**

Le tournoi de football est, sans aucun doute, un des événements majeurs organisés au sein des Institutions européennes qui permet à tous les fonctionnaires, autres agents et leur famille de se réunir l'espace d'un week-end en toute décontraction.

*« La convivialité me tient à cœur et cette manifestation y contribue »,* fut le message d'encouragement du Président SANTER en 1997, soulignant l'état d'esprit dans lequel s'inscrivait cette initiative.

Le Président renouvelait son soutien à l'initiative en 1998 et 1999 en déclarant :

*« J'apporte mon soutien à cette confrontation sportive interservices. D'autant plus qu'elle est organisée dans un esprit de solidarité européenne tournée vers l'extérieur. C'est pourquoi, quelle que soit la meilleure équipe, il n'y aura que des gagnants ! »*

C'est également dans cette voie que s'exprimaient le Président PRODI et les Commissaires en soulignant que *"cette initiative fait honneur aux personnes participantes"*.

Durant ses deux mandats, le Président BARROSO apporta également tout son soutien au Schuman Trophy soulignant *« un événement devenu incontournable à la Commission européenne et un exemple de l'intégration du personnel de la CE à la vie culturelle et caritative en Belgique et ouverte sur le monde »*.

En marge du Gala 2014, le Président Juncker adressa un message de sympathie *félicitant les très nombreuses personnes qui depuis 18 ans ont inlassablement organisé cet événement dans un remarquable esprit d'équipe entre collègues et de solidarité avec les plus faibles.*

### c) **La sportivité**

Quelque soit le sport pratiqué, un tournoi demeure une compétition qui voit émerger un gagnant qui remporte le trophée. Bien trop souvent, toutefois, l'esprit de compétition prend le dessus sur les valeurs fondamentales de notre initiative que sont la solidarité, la convivialité et l'esprit de fair-play.

Du fait de son but premier, le Comité a toujours mis l'accent sur l'esprit de fair-play qui doit entourer le tournoi. C'est ainsi qu'une coupe est remise à l'équipe ayant témoigné de la plus grande sportivité au cours du tournoi et que des sanctions spécifiques ont été inscrites dans le règlement pour punir sévèrement tout acte antisportif.

Il a, par ailleurs, décidé d'accorder dès la présente édition une place de tête de série à la Direction Générale/Services ayant obtenu le prix du fair-play lors de la précédente édition (**OLAF**).

## **2. Edition 2017**

La 21<sup>ème</sup> édition du Tournoi de football inter-DG "**SCHUMAN TROPHY 2017**", se déroulera le **week-end de la Pentecôte du 3 au 5 juin 2017** dans les installations de la **Royale Union Rixensart** situées à Rosières, rue de la Ferme du Plagniau..

En parallèle à ce tournoi, un tournoi de prestige Inter-Institutions sera également organisé.

Un tournoi féminin ainsi qu'un tournoi pilote dit "sixte" devraient être également organisés.

Le déroulement des tournois ainsi que le calendrier seront établis en fonction du nombre d'équipes inscrites. Les meilleures équipes classées lors de l'édition 2016 seront désignées, avec la DGT et OLAF, comme tête de série dans les différents groupes.

L'équipe gagnante du Tournoi conserve le Challenge pendant une année. Elle le remet en jeu l'année suivante : l'équipe ayant remporté le tournoi à trois reprises, conserve le Challenge à titre définitif.

## **3. Frais de participation**

- Chaque équipe versera "à fond perdu" un droit de participation dont le montant est fixé à **400 €** (200 € pour les équipes du tournoi inter-institutions). Ce montant sert non seulement à mettre en place la logistique du tournoi mais doit également être considérée comme une forme de contribution directe de chaque Direction Générale/Services à notre initiative.
- Le versement de cette somme **doit être exécuté pour le 14 avril 2017 au plus tard sur le compte** mentionné ci-dessous au nom du "**SCHUMAN TROPHY**"

**BNP PARIBAS FORTIS BANK**

**IBAN: BE32 0016 8898 3602**

**BIC : GEBABEBB**

**Avec la communication: DGXX – Participation 2016**

## 4. Règles de participation

- Chaque équipe pourra être composée de joueurs « effectifs » et « externes ».
- Les critères d'éligibilité sont les suivants :

### A. Joueurs effectifs

Les fonctionnaires et autres agents (hommes ou femmes) portant un badge « F », « TEMP », « AC », « END », « STAG » et « INT » affectés à la Direction Générale/Service à la date du Tournoi.

- En cas de mutation endéans les 5 mois précédents le tournoi, le joueur pourra choisir son équipe sans autorisation préalable.
- L'intérimaire devra être en fonction à la date du tournoi et justifier d'une affectation dans la Direction Générale d'au moins 6 semaines avant la date du tournoi.

### B. Joueurs externes

Une équipe ne pourra inscrire que **4 noms** sur sa liste représentant cette catégorie **qui pourra comprendre** :

1. Les conjoints et partenaires du personnel statutaire habitant sous le même toit et ayant droit au R.C.A.M affecté à la Direction Générale/Service à la date du tournoi.

***Pièce justificative** : copie carte d'identité/passeport ET extrait SYSPER II ou attestation de composition du ménage délivrée électroniquement via HR forms.*

2. Les membres de sociétés tiers qui travaillent dans le bâtiment principal de la Direction Générale/Service à la date du tournoi.

***Pièce justificative** : copie badge + preuve affectation dans la DG (adresse e-mail [xxx@ext.ec.europa.eu](mailto:xxx@ext.ec.europa.eu)) ou du bâtiment (feuille de route hebdomadaire des 8 dernières semaines).*

Aucun "transfert" entre Directions Générales/Services n'est possible dans cette catégorie et le point 5 ne s'applique pas.

- Chaque Direction Générale/Service pourra inscrire une seule équipe au tournoi et remettra au Comité, **pour 19 mai 2017 au plus tard**, une liste de 15 (au minimum) à 30 (au maximum) joueurs accompagnée des pièces justificatives. Ces documents seront disponibles durant le tournoi à des fins de vérification.
- Dans le **cas de fausses déclarations constatées**, le Comité pourra décider à tout moment **de l'exclusion du tournoi de l'équipe en question**. Cette exclusion sera traitée de la même manière qu'un forfait.

## 5. Autres dispositions

- Un joueur de la catégorie décrite sous le point 4.A,
  - qui n'a pas été repris par sa DG/Service.
  - dont la DG/Service ne s'est pas inscrit au tournoi

pourra jouer avec une autre Direction Générale/Service **sous réserve de l'accord du responsable de sa DG et du Comité.**

- Tout autre cas de figure devra être soumis à l'approbation du Comité **au plus tard deux semaines avant le début du tournoi**. Ce Comité sera le seul habilité à trancher en cas de divergence d'interprétations.

## **6. Fusion entre DG /Service**

Afin de permettre une participation au tournoi à toutes les Directions Générales/Services, la fusion entre deux (ou plusieurs Directions Générales) est admise selon les critères suivants:

- *Une Direction Générale/Service ne pourra pas fusionner si son effectif total dépasse les 1000 unités ;*
- *Deux ou trois Directions Générales/Services ne pourront pas fusionner si l'effectif total résultant de cette fusion dépasse les 1500 unités ;*

Une fusion est effective si au moins 30% des joueurs proviennent de la DG « minoritaire ».

Vous trouverez à l'Annexe 3, la situation au 1/07/2015 des effectifs par Direction Générale/Service établie par la DG HR.

## **7. Règlement du Tournoi**

- a) Chaque équipe évoluera avec son propre équipement et disposera d'au moins un second jeu de maillots de couleur différente (1 jeu clair, 1 jeu foncé) ; un jeu de chasubles sera mis à disposition par le Comité.
- b) Chaque équipe devra se munir de ses propres ballons pour les échauffements (en prévoir 2 au minimum qui seront marqués pour éviter toute discussion ultérieure).
- c) Les lois du jeu du football s'appliquent totalement avec les exceptions suivantes :
  - Les rencontres auront les durées suivantes :
    - 1) Tours qualificatifs, ¼ finales & matches de classement : **2 x 15 minutes**
    - 2) Demi-finales : **2 x 20 minutes**
    - 3) Finale : **2 x 25 minutes**.
  - En cas d'égalité au classement d'un groupe, les critères ci-dessous serviront à départager les équipes, par ordre de priorités:
    - 1) Les points du fair-play
    - 2) Le résultat de la rencontre directe entre les 2 équipes
    - 3) Le nombre de victoire.
    - 4) Différence entre buts "pour" et "contre".
    - 5) L'équipe ayant reçu le moins de cartons jaunes (1 rouge équivaut à 3 cartons jaunes).
    - 6) Plus grand nombre de buts inscrits.
    - 7) Si toutefois, deux équipes se trouvaient être encore à égalité, elles seraient départagées par pile ou face.
  - **En cas d'égalité lors de rencontre de phase finale, il sera procédé à une série de 3 tirs au but.** Si l'égalité subsiste, chaque équipe tirera un pénalty jusqu'au moment où une équipe ne marquera pas.
  - En cas d'un nombre différent d'équipes par groupe et d'une qualification d'un meilleur deuxième ou troisième, les résultats des rencontres contre le dernier classé de ces groupes sont neutralisés et un nouveau classement est établi pour comparer uniquement les résultats de l'équipe en balance.

- Les remplacements pendant les matches sont libres et pourront s'effectuer en continu **à la ligne médiane (avec autorisation de l'arbitre ou du responsable au terrain)** pour autant que les changements ne perturbent pas le déroulement des rencontres.

## **8. Sanctions**

- Le comportement malveillant d'un joueur ou d'une équipe envers les valeurs du Schuman Trophy et ses participants sera puni par une exclusion immédiate du tournoi. Des sanctions supplémentaires pourront être décidées par le Comité Organisateur suivant la gravité des faits.
- Un carton jaune reçu équivaut à une exclusion : l'équipe peut toutefois remplacer le joueur.
- Après un deuxième carton jaune, le joueur ne pourra pas jouer la rencontre suivante.
- Une carte rouge comporte l'exclusion immédiate du joueur et une suspension automatique pour le match suivant. Selon la gravité des faits rapportés par l'arbitre, le Comité se réserve le droit d'appliquer une sanction complémentaire.
- Au cas où une équipe ne se présenterait pas à un match, elle sera déclarée perdante par un score de 0-3. Le même score de 0-3 s'appliquera également à l'équipe n'ayant pas respecté le règlement.

## **9. Fair play**

- Après chaque rencontre, l'arbitre donne aux 2 équipes une cote qui va de 0 à 10 points : cette cote tiendra compte du comportement des joueurs sur le terrain et sur le banc.
- Le comité adaptera le résultat du fair-play en fonction des critères supplémentaires suivants :
  - des éventuels cartes jaunes (-2 points) ou rouges (-5 points)
  - de l'arrivée en retard d'une équipe (-5 points)
  - des éventuels forfaits d'une équipe (-15 points)

## **10. Divers**

### ○ **Communication**

Chaque Direction Générale/Service s'engage à assurer la plus grande diffusion possible de l'information relative au tournoi dans son environnement immédiat **ainsi que pour la vente de billets de tombola.**

Un réseau de responsables d'équipes de chaque Direction Générale/Service est constitué. Il est consulté pour avis à chaque fois qu'une décision importante doit être prise et se réunit une fois avant le début du tournoi sur invitation du Comité.

L'accord du Comité pour la publication d'articles aussi bien dans le magazine interne "Commission en Direct" que dans un autre support de presse appropriée (avant l'événement et après la tenue de celui-ci) est obligatoire.

### ○ **Responsabilités.**

Au terme du tournoi, le Comité déterminera le profit total ainsi que la somme à distribuer aux différentes organisations caritatives qui seront sélectionnées après le lancement d'un appel à projets. Une évaluation des propositions sera réalisée par au moins deux membres du Comité dont les recommandations seront soumises à l'ensemble du Comité pour les décisions d'attribution.

Le Comité, les responsables du club de football de la RUR et les représentants des équipes ne pourraient être tenus responsables de tout accident, vol ou perte survenu lors du tournoi.

Par ailleurs, le Comité rappelle que tout fonctionnaire et autre agent à notre événement est couvert par le RCAM.

Le Comité souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre les dégâts découlant de l'organisation mais qui ne couvre pas les blessures des joueurs "externes" (voir point 4 B)

Au terme du tournoi, le Comité déterminera le profit total ainsi que la somme à distribuer aux différentes organisations caritatives qui seront sélectionnées après le lancement d'un appel à projets. Une évaluation des propositions sera réalisée par au moins deux membres du Comité dont les recommandations seront soumises à l'ensemble du Comité pour les décisions d'attribution.

Le Comité est responsable de l'application du présent règlement au titre du tournoi se déroulant en 2016. Après sa diffusion à tous les responsables d'équipe ce règlement ne pourra plus subir de modifications.

### **Personnes de contacts.**

Email : **EC SCHUMAN TROPHY**

Le Comité Organisateur est composé de :

Gianmarco DI VITA (SEAE), Giuliano ENA (SEAE), Alexandre JACOBS (PMO), Alexandre SANTOS (DGT), Philippe KERAUDREN (RTD), Angelo LAURINO, Joël LE QUEMENT et Jean-Marie REMY (GROW).

***Le Comité Organisateur***

## Annexe 1 – Le Palmarès

<b>Edition</b>	<b>Année</b>	<b>Nbre DG</b>	<b>Vainqueur</b>	<b>Contributions distribuées</b>
1	1997	8	SCIC	4.958,55
2	1998	19	RTD	12.396,37
3	1999	22	AGRI	12.892,22
4	2000	21	AGRI	14.379,78
5	2001	22	ADMIN	22.325,00
6	2002	24	ADMIN	30.000,00
7	2003	23	AGRI	37.000,00
8	2004	25	AGRI	47.000,00
9	2005	23	OIB	54.000,00
10	2006	25	AIDCO	61.763,00
11	2007	29	PMO	57.100,00
12	2008	29	SCIC	50.100,00
13	2009	26	SCIC	50.000,00
14	2010	27	RTD	37.007,00
15	2011	27	SCIC	35.989,00
16	2012	24	PMO	17.359,00
17	2013	24	PMO	28.326,00
18	2014	24	SJ/MARE	39.180,00
19	2015	24	SJ/MARE	48.519,00
			<b>Total</b>	<b>660.294,92</b>



## Annexe 2 – Nos contributions

Grâce aux sponsors et à l'implication des Directions Générales engagées **200.000 FB** ont pu être versés à l'association *SOS Villages d'Enfants* (pour les villages de Tirana, Sarajevo et Debande) en **1997**.

En **1998**, l'objectif a été plus que doublé avec près de **500.000 FB** qui ont été répartis entre *SOS Villages d'Enfants* (villages de Tirana et St. Petersburg) et l'association *Jour après Jour* (œuvrant en faveur des enfants atteints du cancer).

En **1999**, la somme de **520.000 FB** et en **2000** la somme de **580.000FB** ont été réparties à nouveau entre *SOS Villages d'Enfants* et l'association *Jour après Jour*.

En **2001**, en présence du Président Prodi et du Vice-Président Kinnock, la somme de **22.325,4€ (900.607 FB)** a été répartie entre quatre organisations pour des projets spécifiques: *La maison*, *SOS Village d'enfants*, *Kiezen voor Kinderen* et *Peluche*.

En **2002**, la somme d'environ **30.000€** a été répartie entre *SOS Village d'enfants*, *La Maison*, *Peluche*, *Kiezen voor Kinderen* et *CARIA*. En plus, le comité a adopté 3 enfants dans le cadre du *Foster Parents Plan* ; les trois enfants sont : *Rongrong Xu en Chine*, *Matar Diop au Sénégal* et *Fatima Riveros au Paraguay*.

En **2003**, **37.000 €** ont été remis par le Commissaire **FISCHLER** aux 8 associations caritatives suivantes : *Caria*, *SOS Village d'Enfants*, *Peluche*, *SOS Liban*, *Enfance du Tiers Monde*, *Child Focus*, *Aide à l'Enfance Abandonnées* et à nos 3 enfants de *Foster Parents Plan*..

En **2004**, **47.000 €** ont été remis par le nouveau Commissaire **FISCHER BOEL** aux 12 associations caritatives suivantes : *Enfance Tiers Monde*, *Caria*, *Peluche*, *Le courant d'air*, *Escalade*, *Le pivot*, *Hopi-clown*, *Ecole primaire Dimitije Todorovic-Kaplar*, *Ecole de la source*, *Kiezen voor Kinderen*.

En **2005**, **54.000 €** ont été remis par le Commissaire **S. KALLAS** aux 8 associations caritatives suivantes : *SOS Villages d'enfants*, *Ecole de la Source*, *Peluche*, *Le Courant d'Air*, *Enfance Tiers Monde*, *Hôpi Clown*, *Ecole Escalade*, *CSKS A Street Children Association- Bangladesh*.

En **2006**, **61.763 €** ont été remis par la Commissaire **B. FERRERO-WALNER** aux 14 associations caritatives suivantes: *SOS Village d'enfants*, *Plan Belgique*, *L'école à l'hôpital et à domicile*, *SOS Liban*, *Peluche*, *Caria*, *Le courant d'air*, *Savet Mesne Zajednice sela Orsac, Serbia*, *Maison chance*, *Hôpi Clown*, *Ecole Escalade*, *CSKS- A street children programme*, *Enfance Tiers Monde*, *Ensemble pas à pas*.

En **2007**, **57.100 €** ont été remis par le Commissaire **S. KALLAS** aux 17 associations caritatives suivantes: *Le Pivot*, *Le Peluche*, *Caria*, *Serbia*, *Maison Chance*, *Hôpi-Clown*, *La Maison*, *CSKS*, *Enfance Tiers Monde*, *Ensembl pas à pas*, *Electriciens sans frontières*, *L'école Escalade*, *La chaîne de l'Espoir*, *ForceDouce*, *Ta'Awun*, *CopainPark*, *Banule School*.

En **2008**, **50.100 €** ont été remis par le commissaire **L. ORBAN** aux 19 associations caritatives suivantes: *Peluche*, *Maison*, *Electricien sans frontières*, *Braine-Solidaire*, *Hôpi Clown*, *CSKS-A street children programme*, *Ta'AWUN*, *Panos 4 Liffe*, *Action et Développement*, *Les Mille Lucioles*, *Ensemble pas à pas*, *Centre Dev Attitude*, *Maison Chance Belgique*, *Escapade*, *La chaîne de l'espoir*, *L'école L'escalade*, *ROOM TO READ*, *Cariat Banunule Scholl*.

En **2009**, **50.000 €** ont été remis par le commissaire **L. ORBAN** aux 15 associations caritatives suivantes: *Ademar*, *Banunule School*, *Braine Solidarité*, *Caria*, *Ceibo*, *CSKS*, *Ensemble pas à pas*, *Farilu*, *Hôpi-Clown*, *Peluche*, *Sauvez Mon Enfant*, *Solar Solidarity*, *SOS Liban*, *Ta'Awun* et *Projet AQUILA*.

En **2010**, **45.912 €**, **37.007 € S.T** + **8.905 € de ETM** ont été remis par la commissaire **M. GEOGHGAN-QUINN** aux 15 associations caritatives suivantes: *Actions et Développement, Banunule School, Caria, Ceibo, Chaîne de l'Espoir, CSKS, Ensemble Pas à Pas, Escalade, Farilu, Hôpi-Clown, Mille Lucioles, Planet Enfants de la rue, Savet Mesne Oresac, Solar Solidarity, Sri Aurobindo trust, Ta'Awun.*

En **2011**, **61.234 €**, **35.989 € S.T** + **24.300 € de ETM** + **945 de G.H** ont été remis par le Directeur général **M. BENEDETTI** aux 16 associations caritatives suivantes: *Actions et Développement, Braine Solidaire, Caria, Ceibo, CSKS, Ecole de l'Acacia, Ensemble Pas à Pas, Foyer des jeunes Marolles, Hôpi-Clown, Jamais Eux Sans Toi, Nos Pilifs, Peluche, Programme Général Développement, Savet Mesne Oresac, Solar Solidarity, Ta'Awun.*

En **2012**, **17.359 € S.T** ont été remis par le **VP SEVKOVIC** aux 10 associations suivantes : *Actions et Développement, Caria, CSKS (Bangladesh), Ecole de l'Acacia, Hôpi-Clown, Nos Pilifs, Peluche, Savet Mesne Oresac (Serbie), Partenariat Missie Lubefu (Congo) et Mundus Maris (Sénégal).*

En **2013**, **28.326 €** ont été remis par le **VP SEVKOVIC** aux 13 associations suivantes : *Actions et Développement, CASTR (Congo), Caria, CSKS (Bangladesh), Ecole de l'Acacia (Niger), Nos Pilifs, Savet Mesne Oresac (Serbie), Partenariat Missie Lubefu (Congo) Chaîne de l'Espoir, Escalade, Cooperation Ta'Awun, Planet des Enfants (Congo), Abruzzo All Stars (Italie).*

En **2014**, **39.180 €** ont été remis par Madame Ewans, Directrice Générale DG MARE, et M. Romero, Directeur Général Service Juridique aux 13 associations suivantes : *Actions et Développement (Bénin), Caria, CSKS (Bangladesh), Ecole de l'Acacia (Niger), SOS Liban, Savet Mesne Oresac (Serbie), Partenariat Missie Lubefu (Congo), Cooperation Ta'Awun, Hôpi-Clown, Borei Komar (Cambodge), Ecole Kasseba-Morsi (Burkina), Solar Energy for Technical Center for Child Labour and Children Promotion (Inde) et Ecole "La Sagesse" Saint-Gilles.*

En **2015**, **48.519 €** ont été remis par Monsieur, Directrice Générale DG MARE, et M. Romero, Directeur Général Service Juridique aux 18 associations suivantes : *ASBL Notre Abri, Caria, CSKS (Bangladesh), Ecole de l'Acacia (Niger), SOS Liban, Savet Mesne Oresac (Serbie), Partenariat Missie Lubefu (Congo), Cooperation Ta'Awun, Hôpi-Clown, Borei Komar (Cambodge), ASBL 12 hours for Greece, Planet des Enfants (Congo), Abruzzo All Stars (Italie), ASBL Peluche, Œuvre Saint-Nicolas / Pro Lomela Asbl (Congo), Centre Nos Pilifs, ASBL Escalade & Centre de Service pour l'Enfance – NASCI.*

### Annexe 3 – Effectifs par DG/Services

<u>DG/Service</u>	<u>TOTAL</u>		<u>DG/Service</u>	<u>TOTAL</u>
COLLÈ	537		SANTE	758
SG	521		HOME	329
SJ	411		JUST	440
COMM	991		FPI	159
EPSC	33		TRADE	599
ECFIN	653		NEAR	859
GROW	1.113		DEVCO	1.901
COMP	810		ECHO	284
EMPL	754		ESTAT	705
AGRI	1.037		HR	720
MOVE	499		DIGIT	497
ENER	557		BUDG	448
ENV	512		IAS	100
CLIMA	159		OLAF	391
CNECT	1.034		SCIC	796
RTD	1.544		DGT	2.387
JRC	2.390		OP	632
MARE	342		OIB	1.128
FISMA	314		PMO	563
REGIO	718		OIL	323
TAXUD	451		EPSO	138
EAC	477		CdP-OSP	45

source : DG HR - Bullerin statistiques - 5/01/2015